

## **Contribution concernant le projet de loi de modernisation du sport**

Le sport fait partie des thèmes qui ont été mis en avant lors de la campagne présidentielle de 2012. En effet le Président de la République a pris 30 engagements afin de revoir en profondeur la formation dans le champ du sport.

Le Sport, reconnu par la Commission Européenne comme un élément essentiel de notre modèle social, constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour l'avenir de la société française. Il est inutile de s'efforcer à le prouver, son importance est notamment démontrée par sa présence dans les débats politiques provoqués par la loi de modernisation du sport.

Cette notion est chère aux yeux des étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Futurs professionnels des métiers du sport, nous voulons et devons être impliqués dans les débats concernant ce secteur et tous les domaines adjacents : l'éducation, la santé, la vie au sein de notre société, la citoyenneté et bien d'autres encore.

C'est donc tout naturellement que les étudiants en STAPS portent un regard attentif sur cette concertation, puisqu'il va sans dire qu'elle aura une forte influence sur l'attrait des jeunes vers les études sportives.

### **Simplifier l'accès aux formations aux métiers du sport en créant un système de formation unique**

Aujourd'hui nous faisons état de différents systèmes de formation. Ainsi la cartographie semble floue pour les étudiants et les jeunes, qui ne savent plus quel système intégrer pour assurer leur avenir. Il est devenu difficile de cibler la formation qui correspond le mieux à leurs projets professionnels. Ainsi, la double certification est souvent la réponse apportée aux étudiants.

Le paysage de l'emploi reste incertain pour ces derniers. En effet, les étudiants STAPS doivent obtenir des diplômes de Jeunesse et sport (de niveau plus bas que le niveau d'étude suivi à l'université) pour accéder à un emploi. Cette situation n'est pas vécue par les étudiants comme un supplément de formation, mais plutôt comme une perspective professionnelle injuste due à un manque de reconnaissance de leur

formation. Nous faisons souvent face à des recrutements sur la base du diplôme du MSJS, avec des missions correspondant aux compétences reconnues et acquises par la formation universitaire.

Les tentatives de créations de passerelles entre les systèmes aboutissent pour le moment à une simple reconnaissance de l'existence de chacun. Cela reste évidemment insuffisant. L'ANESTAPS ne souhaite pas simplement la création de passerelles d'un milieu à l'autre mais veut aller bien au-delà. Placer l'étudiant au centre d'un système liant expérience théorique universitaire et expérience pratique du monde de l'emploi doit être une priorité de la formation. Pour cela, **il doit avoir un accès simplifié aux formations et un suivi tout au long du cursus.**

Pour atteindre cet objectif, l'ANESTAPS souhaite la création d'un système unique émanant des systèmes actuels imbriqués. Certes il y a de larges réflexions à mener concernant les milieux spécifiques de pratique (milieu aquatique, sport de plein air par exemple), mais nous ne pouvons continuer à nous enfermer dans des préjugés et des craintes en dépit du bon sens.

De même, il semble cohérent de continuer le rapprochement opéré entre le Ministère en charge des sports et le Ministère en charge de l'enseignement supérieur, mettant la formation sport sous cotutelle. L'espace de développement des métiers du « bien-être » et du « sport outil » à la réadaptation, par exemple, en serait renforcé. Une ouverture est déjà amorcée en ce sens au niveau de la filière APA-S (Activités Physiques Adaptées - Santé).

Enfin, l'intégration des non-bacheliers dans un système rattaché à l'Enseignement Supérieur sera aussi un vaste travail. Des pistes de réflexion s'ouvrent avec l'évolution des systèmes européens de formations. Le développement de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), des systèmes de transfert de crédits, ainsi que la formation niveau IV (baccalauréat) développée dans les CFA du sport répondront certainement en partie à cette problématique.

### Nos propositions :

- ✔ **L'ANESTAPS demande pour les jeunes un dispositif de formation lisible, facile à comprendre, coordonné et sans conflits d'intérêts. Cela favoriserait une orientation éclairée.**
- ✔ **Rapprocher les acteurs de la formation dans les champs du sport et des collaborations et des lieux de concertations au sein des communautés universitaires et d'établissements.**

*Un conseil régional du sport rassemblant les UFR STAPS, le mouvement sportif, les branches professionnelles, l'éducation nationale, la région et les représentants des communes, et les services déconcentrés du Ministère en charge des Sports se regroupant dans l'optique d'échanger sur les besoins du marché de l'emploi et de la formation.*

## Favoriser la pratique du plus grand nombre concernant le sport à l'Université

Les différents rapports émis depuis les années 1990 : rapport Favre 1991, du CNE 1999 et dernièrement le rapport Auneau - Diagona de juin 2008 ont tous avancé que les pratiques sportives sont porteuses de valeurs positives dans les domaines de la santé, du lien social, de la formation... Le sport y est reconnu comme un fait culturel et social. L'Université, dans le cadre de la formation à la culture générale, doit donc définir une politique en matière de sport. Ainsi, l'ANESTAPS a pu travailler sur le rapport Auneau-Diagona sorti en juillet 2008 montrant un désir d'attribuer au sport une place de choix dans l'Université.

Lorsque nous avons été auditionnés, nous avons mis en évidence que l'Enseignement Supérieur propose un accès réduit à la pratique sportive sur les campus. Les étudiants ne disposant pas de moyens suffisants ne peuvent ainsi plus faire de sport. Plusieurs points ont été énoncés :

- Le manque d'infrastructures sportives et l'accès limité à proximité des campus ;
- Le manque d'encadrement dans les universités pour répondre à la demande étudiante forte ;
- Des pratiques trop coûteuses en dehors des universités ;
- Le manque criant d'information sur les moyens de pratiquer ;

L'Université est en partie mise en cause de la diminution de la pratique sportive faisant place à une vie moins équilibrée : mauvaise alimentation, rythme de vie déréglé, comportements à risques... menant souvent à un mal être dans le milieu étudiant.

Tout d'abord, une refonte de l'organigramme de l'offre sportive est indispensable pour rendre ce service lisible et attractif pour les étudiants. Dans ce cadre, l'ANESTAPS demande la mise en place d'un guichet unique d'accueil, concernant l'ensemble des offres de pratiques sportives universitaires.

Bien évidemment, des moyens humains et financiers adaptés devront être mis en place. Communiquer efficacement est impératif afin de faciliter les inscriptions des étudiants comme les demandes de renseignements.

De plus, l'ANESTAPS souhaite que les étudiants STAPS soient associés à l'organisation et à l'encadrement des pratiques sportives à l'Université. Ils ne doivent cependant pas constituer une solution miracle dans ce dossier. L'association de ces étudiants sera intéressante en vue d'un complément de formation et d'une expérience professionnelle supplémentaire favorisant leur insertion professionnelle. En effet, les STAPS ont un rôle des plus importants à jouer dans le sport à l'Université. Que ce soit sous la forme d'unité

d'enseignement libre, de stage ou d'emploi étudiant, un étudiant en STAPS, s'il remplit certains pré-requis dans son cursus, est à même de participer à l'encadrement d'une séance d'APS, établir un plan d'entraînement pour des équipes universitaires, organiser un évènement sportif...

Enfin, on voit apparaître dans de multiples universités des rapprochements entre UFR STAPS et SUAPS, l'objectif étant de ne faire plus qu'une seule structure. Ceci aboutirait à la création d'un grand « département des sports », dans lequel nous pouvons associer les Associations Sportives - AS, avec une branche formation, une branche recherche et une branche animation et promotion du sport.

A l'heure actuelle, la charte sur le développement du sport à l'Université est en pleine rédaction. Cette dernière a été rédigée par la CPU (Conférence des Présidents d'Université) et le GNDS (Groupement National des Directeurs de SUAPS). Après avoir été signée par les différents acteurs de la vie universitaire, cette charte sera mise en place dans les universités avec l'aide d'un guide.

## **Simplifier l'accès à la pratique sportive (certificat médical)**

De plus en plus d'étudiants renoncent à l'accès aux soins. Avec moins de 600€ par mois pour vivre, l'augmentation récurrente des tarifs et la mauvaise prise en charge des mutuelles étudiantes, il devient alors compliqué pour nos étudiants de prendre un rendez-vous chez le médecin afin d'obtenir un Certificat Médical.

Certificat obligatoire pour la pratique sportive extérieure (pratique en club fédéral) et universitaire (FFSU) différentes de celles proposées en accès libre aux étudiants par les SUAPS. Les S(I)UMPPS ont depuis le décret de 2008 la possibilité de passer en Centre de Santé et donc la capacité d'avoir un ou des médecins généralistes capables de délivrer ces certificats.

A ce jour, seuls les étudiants STAPS peuvent créer une licence FFSU sans certificat médical de part leur visite médicale approfondie au S(I)UMPPS.

### Notre proposition :

- ✈ L'ANESTAPS demande donc à ce que toutes les Universités transforment leur S(I)UMPPS en Centre de Santé afin de favoriser au maximum l'accès aux pratiques sportives qu'elles soient proposées par les SUAPS, les clubs sportifs ou la FFSU.

## Développer la prescription du sport

Les activités physiques sportives et la santé sont des domaines plus que liés. L'ANESTAPS le savait en lançant en 2008 la campagne de prévention « ACTIVE TON BIEN-ÊTRE », dont les objectifs sont:

- sensibiliser un public aux méfaits d'un comportement sédentaire.
- de mettre en avant l'activité régulière ayant un effet bénéfique sur la santé.

En Octobre 2012, les ministres V.Fourneyron (ministère des Sports) et M.Touraine (Ministère de la Santé) annoncent la mise en œuvre d'une politique publique intitulée: "Sport - Santé - Bien-Être" ayant avant tout pour but de promouvoir les APS à tous les âges et pour tous. Ce programme a pour vocation la recommandation d'APS par les médecins et autres professionnels de la santé en ciblant principalement un public dit "à besoin particulier". La mise en place se fera par la développement de réseaux régionaux sport et santé mais aussi la création d'un pôle de ressource en sport et santé au sein du ministère des Sports. Les ministres avaient aussi évoqué les études:

- sur la possibilité de limiter le recours aux certificats Médicaux (CM) pour la pratique sportive annuelle, principalement pour les pratiques scolaires et de loisirs.
- l'amélioration de la formation des intervenants du secteur sanitaire et du secteur sportif.

En Novembre 2012, la ville de Strasbourg, l'Agence Régionale de Santé d'Alsace et le Régime local d'assurance-maladie ont lancé l'action : "sport santé sur ordonnance". Le principe est simple, prescrire une activité physique et sportive au lieu de traitements médicamenteux classiques. Les patients ayant testé cette méthode étaient atteints d'affection de longue durée mais aussi de stress ou de dépression par exemple.

Un essai concluant puisque la pratique d'APS a fait son effet sur les patients, qui se sentent mais surtout vont mieux. De plus, la prescription d'APS coûte moins cher que celle de médicaments.

La filière STAPS, de par ses parcours type, a donc un grand rôle à jouer dans ces nouveaux traitements qui tendent à se démocratiser. En effet, 3 des 5 parcours sont spécialisés dans l'encadrement et la pratique d'APS:

- Entraînement Sportif: spécialisé dans l'entraînement, la préparation physique et mentale, la recherche de performance sportive.
- Éducation et Motricité: prépare principalement les étudiants au professorat d'EPS dont

la mission est l'éducation par la pratique sportive.

- Activités Physique Adaptée et Santé: ses missions sont la rééducation, la réinsertion sociale et la remise en forme par la pratique physique et sportive adaptée face à des publics cibles comme les retraités, les IME, les déficients mentaux et moteurs, les personnes en milieu carcéral...

**Cependant, l'ANESTAPS est une nouvelle fois déçue que la filière STAPS n'est étai ni consultée, ni intégrée dans ce projet qui lui correspond en tout point.**

